

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_3_9

Objet : Versement de subventions aux associations pour 2023

VOTE

27 voix POUR – 1 ABSTENTION de Mme DORELON-TRANCHARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Absente : Mme Christine VALLET

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Versement de subventions aux associations pour 2023

Dans le cadre du vote du budget primitif 2023 de la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations suivantes une subvention afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

Pour 2022, il a été valorisé la mise à disposition (usage théorique) des bâtiments et installations sportives pour chaque association. Le coût de la mise à disposition est assis sur le coût de fonctionnement (eau, électricité, ménage, ...) de la structure. Son coût global est ensuite réparti au prorata des surfaces des salles. A partir du planning d'utilisation, ce coût est divisé par le temps total de mise à disposition de la salle pour définir un prix de revient horaire qui est affecté à chaque association en fonction de sa quote-part. Ces coûts ont un caractère indicatif et ils permettront aux associations de valoriser ces avantages.

ASSOCIATIONS	2022			Subventions 2023
	Subventions	Prestations en nature	Total	
ACAF	900 €	52 €	952 €	700 €
ACOPA	630 €	593 €	1 223 €	500 €
Amicale CCFF	2 160 €		2 160 €	2 200 €
Amicale Bouliste Farenque Ste Rosalie	1 080 €	14 586 €	15 666 €	1 080 €
Amicale des employés	800 €	940 €	1 740 €	1 000 €
Amis de Saint-Jean	2 700 €	800 €	3 500 €	2 400 €
Amis Provence Energie Citoyens	400 €		400 €	200 €
Anciens combattants	200 €	1 096 €	1 296 €	
A.R.A.C	200 €		200 €	200 €
Chorale Appassionata	810 €	2 200 €	3 010 €	500 €
Comité Jumelage Coggiola	1 350 €	1 140 €	2 490 €	1 250 €
Compagnie 22 rue neuve	270 €	6 137 €	6 407 €	270 €
Croix Rouge Française	450 €		450 €	350 €
Cultur'à La Fare	1 000 €	70 €	1 070 €	800 €
Donneurs de Sang	270 €	659 €	929 €	270 €
Energie Solidaire 13	360 €	1 600 €	1 960 €	360 €
Forêt Farenque	360 €		360 €	300 €
Lei Pastoureu Faren	720 €	1 631 €	2 351 €	700 €
Les Coccinelles	180 €	2 761 €	2 941 €	150 €
Lou catoun faren	500 €	378 €	878 €	450 €
Office municipal de la culture	64 000 €	13 539 €	77 539 €	60 000 €
Panier Farenc	200 €	18 €	218 €	100 €
Philatélie farenque	315 €	405 €	720 €	300 €
Pom d'Api	180 €	471 €	651 €	150 €
Prévention routière	180 €		180 €	150 €
Rising Dead Boys	720 €	2 324 €	3 044 €	
Secours catholique	630 €		630 €	500 €
Souvenir Français	200 €	182 €	382 €	200 €
Associations sportives :				
AEPGV	2 900 €	6 034 €	8 934 €	2 600 €
Billard Club Farenc	450 €	11 007 €	11 457 €	400 €
Boxe évènements 13	3 240 €	9 496 €	12 736 €	2 900 €
Budo Club Farenc	2 250 €	1 619 €	3 869 €	2 025 €
Bulls Baseball	450 €	4 081 €	4 531 €	400 €
BVA Basket Club	5 400 €	22 857 €	28 257 €	4 500 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

2 400 €

SLO

ID : 013-211300371-20230413-DCM_2023_3_9-DE

Chasseurs du Castellas	2 700 €	5 070 €		
Club de tir du Castellas	3 400 €	13 210 €		
Coudoux Velaux La Fare Volley Ball	1 080 €	6 249 €	7 329 €	1 080 €
Gaelic Football	270 €	4 500 €	4 770 €	
Hand Ball Club La Fare	3 060 €	16 528 €	19 588 €	3 060 €
Judo club farenc	4 950 €	6 474 €	11 424 €	4 950 €
La Fare Sport Nature	940 €	453 €	1 393 €	840 €
Maison Intercommunale Sport Santé	450 €	3 985 €	4 435 €	350 €
PHOENIX	810 €	9 233 €	10 043 €	800 €
Studio C'danse	490 €	2 400 €	2 890 €	400 €
Sports 13	540 €	9 931 €	10 471 €	480 €
Tennis club	7 560 €	8 933 €	7 560 €	7 000 €
TESC Hand Fauteuil		1 605 €	1 605 €	500 €
UNSS Collège	500 €	4 645 €	5 145 €	450 €
USF Football	13 050 €	23 100 €	36 150 €	13 000 €
Scolaire :				
AIPE les parents de la pomme de pin	500 €	724 €	1 224 €	450 €
APE FCPE	500 €	210 €	710 €	450 €
Coopérative scolaire Maternelle Paul Doumer	1 264 €		1 264 €	1 296 €
Coopérative scolaire Primaire Paul Doumer	2 520 €		2 520 €	2 384 €
Coopérative scolaire Maternelle Pomme de pin	1 296 €		1 296 €	1 240 €
Coopérative scolaire Primaire Pomme de pin	2 592 €		2 592 €	2 464 €
TOTAL	144 927 €	215 003 €	359 930 €	134 499 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations citées ci-dessus pour l'année 2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUIROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA